

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-147 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Subvention de la CCPA pour un évènement organisé par l'UMIH01 le 30 septembre 2024

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 8 juillet 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 ;

Mme Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, membre du bureau déléguée à la formation, informe que l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de l'Ain (UMIH 01), dont le siège est basé à Bourg-en-Bresse, sollicite la Communauté de communes pour un soutien financier à l'évènement qu'elle a organisé le 30 septembre 2024 : une « Course de serveurs ».

L'UMIH 01 souhaite mettre en avant la filière Hôtellerie-Restauration et notamment ses métiers en tension auprès des collégiens, lycéens et demandeurs d'emploi. L'évènement permet également de travailler autour de certains préjugés et d'illustrer les aspects positifs de ces professions.

L'évènement consiste en une course/compétition entre les apprenants des écoles spécialisées de l'Ain (MFR Balan, lycée de Bellegarde et CECOF d'Ambérieu-en-Bugey) et des professionnels. Un mini-village de stands d'animations tenu par les écoles et l'UMIH 01 informe le public sur la filière.

Après une première édition 2023 à Bourg-en-Bresse, l'UMIH01 souhaite s'appuyer sur les bassins des 3 écoles du département. L'édition 2024 s'est déroulée à Ambérieu-en-Bugey, les prochaines éditions seront hors CCPA (Balan ou Valserhône).

.../...

L'UMIH01 s'est appuyée sur un prestataire pour organiser l'évènement et structurer les venues du public (transport de certains scolaires...). Le budget est estimé autour de 16 000 €.

La demande de subventions auprès de la CCPA porte sur le financement de l'évènement à hauteur de 2 000 €.

La CCPA s'est occupé également de fournir des articles badgés de son logo aux compétiteurs afin que la collectivité soit visible durant l'évènement. La CCPA a supervisé également la gestion des conteneurs à déchets le jour de l'évènement.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention de 2 000 € à l'UMIH 01 pour l'évènement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024
Publiée le 15 OCT. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

